

10.01 / P.S.



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 5 - séance du 27 juin 2022

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
- 4. Communications du Bureau
- 5. Communications de la Municipalité
- 6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
- 7. a) **Préavis municipal n° 03/2022** relatif au nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique, présenté par M. Benjamin Jaquier, Municipal concerné.  
b) Rapport de la commission ad'hoc
- 8. a) **Préavis municipal n° 04/2022** relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de voirie, présenté par M. Michel Vuerchoz, Municipal  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances
- 9. a) **Préavis municipal n° 05/2022** relatif aux comptes 2021 présenté par M. Philippe Jamain, Syndic et responsable des finances  
b) Rapport de la CoGest
- 10. Elections statutaires
- 11. Propositions individuelles
- 12. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun ainsi qu'à la boursière, Mme May-Rose Recouso, présente pour les comptes.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Messieurs Nicolas Dutruy, Michel Glauser, Alexandre Maillard et Alexandre Perusset et Madame Sara Vulliamy se sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Il ne suscite aucune remarque. Le procès-verbal est accepté avec 1 abstention. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du Bureau

Le Président remercie le Bureau ainsi que les scrutateurs pour le travail de dépouillement des dernières votations du 10.04.2022 (2<sup>ème</sup> tour élections cantonales) ainsi que les élections fédérales du 15.05.2022.

En date du 25.04.2022, le Bureau s'est réuni pour la nomination des 2 commissions. Le Président informe les membres des commissions qui ont siégé de lui transmettre les heures effectuées.

Le Président annonce la réception du courrier de Madame Marielle Mathys daté du 28.04.2022 informant de sa démission du Conseil communal au 30.06.2022. Un départ à l'étranger en est la raison.

Lors du prochain Conseil, le suppléant Monsieur Cédric Coquelin sera assermenté, il a obtenu le plus de voix aux élections communales.

Le Président annonce que lors des prochaines élections communales en 2026, des modifications interviendront pour le législatif, un 1<sup>er</sup> tour aura lieu, un 2<sup>ème</sup> tour si besoin ainsi que pour les suppléants mais pas de 3<sup>ème</sup> tour.

Prochaines séances du Conseil communal :

- 13.10.2022
- 08.12.2022

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

Informe des activités effectuées et à venir, soit :

- 28.04, repas des aînés
- 11.06, journées des communes vaudoises
- 25.06, Marchâteaux

- 02.07, journée des nouveaux habitants + présentation du projet nouvel EMS 2025-2026
- Consulter le calendrier des journées des jeunesses campagnardes

M. Michel Vuerchoz :

Projet Perséides : dans la nuit du 12 au 13 août 2022, près de 500 communes ont été invitées à éteindre leur éclairage public le temps d'une nuit. L'occasion d'admirer la plus belle pluie d'étoiles de l'année.

M. Benjamin Jaquier :

Lors de la séance de l'ASIRE le 12.04.2022, il a été annoncé la cessation de l'entreprise de bus Fontannaz. Les ScolaCar se chargeront des transports.

Un crédit d'étude sera voté pour une extension du collège de Poliez-Pittet.

La protection civile Gros-de-Vaud a été engagée lors du Tour de Romandie et sera présente pour le Tour de France le 09.07.2022.

N'oubliez pas la journée des sapeurs-pompiers, SDIS Gros-de-Vaud, qui se déroulera le 20.08.2022.

M. Laurent Vulliamy :

Informe de 2 fuites de conduites d'eau, le 12 mai chez l'entreprise Techniques Laser et le 10 juin à la Route de la Gouille.

AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs) : site internet [www.aiae.ch](http://www.aiae.ch)

#### 6. Communications des délégués aux associations intercommunales

Le Président passe la parole à Monsieur Philippe Fontaine pour la lecture du rapport de la commission de surveillance du SIEGO.

AIAE : l'assemblée s'est déroulée début juin, l'association fête 50 ans. Visite Préfet et visites de chantiers.

ASET : un crédit a été voté pour Fr. 3'750'000.00. Monsieur Alexandre Maillard a été réélu dans ses fonctions, l'information se trouve sur le pilier public.

EFAJE : lors de la validation des comptes un quiproquo s'est présenté, il y aura donc une nouvelle assemblée le 30.06 pour valider les comptes.

ASIRE : le contrat du restaurant a été renouvelé. Le poste du Président du conseil est à repourvoir.

Monsieur Laurent Vulliamy prend la parole et annonce que l'eau du robinet pourrait à nouveau être d'une couleur brunâtre. En effet, nos sources d'eau ne sont plus suffisantes et l'approvisionnement vient de l'eau du lac Léman (Lausanne), une eau très chlorée.

Monsieur Vincent Moullet pose la question suivante : Quel poids ont les communes sur l'EFAJE (association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs) ?

Monsieur Philippe Jamain répond que la problématique est connue, qu'il s'agit de décisions cantonales. Les structures d'accueil ont une limitation. Un projet est en consultation et l'idée est d'offrir Fr. 500.-- aux parents dans le besoin. En effet, la problématique n'est pas simple pour les communes.

7. a) Préavis municipal n° 03/2022 relatif au nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
- b) Rapport de la commission ad'hoc

Chacun a reçu le préavis municipal n° 03/2022 par voie électronique. Le rapport de la commission ad'hoc n'a pas pu être distribué en amont. Le Président s'en excuse.

Le Président passe la parole à M. Stany Rochat pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Nicolas Dutruy et Balbino Recouso.

Le Président invite les conseillers à poser leurs questions au fur et à mesure, auxquelles sont apportées les réponses de la part de la Municipalité :

Monsieur Sven Helm demande comment le contrôle des places de parc sera géré ?

Monsieur Benjamin Jaquier répond que la Gendarmerie pourra effectuer des contrôles et que 3 personnes (MM. L. Vulliamy, J.-R. Romanens et B. Jaquier) suivront une formation « RLVCR » et seront habilités à dénoncer les infractions relatives à cette loi. Il précise que ce droit sera malgré tout compliqué à appliquer vis-à-vis des habitants.

Madame Anne-Marie Romanens intervient et explique les gros problèmes de stationnement lorsque la grande salle et la salle polyvalente sont louées.

Monsieur Laurent Vulliamy répond de la possibilité de stationner dans la zone 30, idéalement sur la bande herbeuse mais cela n'est pas possible. Il n'y a pas de solution miracle, le nouveau règlement ne résoudra pas ces problèmes. Il insiste sur le bon comportement individuel des citoyens qui pourra, on l'espère éviter des situations de conflits.

Madame Monica Rodriguez Lamelas demande alors à quoi sert le préavis si la possibilité de réprimander n'est pas possible. On vote un préavis mais qui amendera ?

Monsieur Laurent Vulliamy répond qu'il faut une base légale pour le faire.

Monsieur Benjamin Jaquier insiste sur le respect des dépose-minute et informe que la brigade de la prévention routière passera dans les classes dans le but de prévenir et non pas sanctionner. Les dépose-minute sont libres hors période scolaire.

Madame Rodriguez Lamelas explique également qu'il est impossible de se parquer devant le collège d'Oulens, elle s'est donc parquée devant la maison de Commune et s'est faite amendée. L'obtention d'une autorisation auprès de la commune peut être demandée.

Le Président précise que dans l'annexe du préavis, on y trouve les heures de stationnement limite.

Monsieur Jean-Charles Bollini demande la parole et cite : Au vu du nombre de macarons que la commune peut octroyer, peut-on mandater une entreprise externe. Monsieur Benjamin Jaquier répond que l'entreprise Securitas ne peut pas intervenir sur le domaine public uniquement sur le domaine privé.

Madame Stéphanie Masala demande : Y a-t-il des avantages pour les gens de la commune ? Monsieur Benjamin Jaquier répond non, tout le monde est égal.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote. Le préavis municipal relatif au nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique est accepté avec 1 abstention.

8. a) Préavis municipal n° 04/2022 relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de voirie  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 04/2022 par voie électronique ainsi que le rapport de la commission des finances. Le rapport de la commission ad'hoc n'a pas pu être distribué en amont. Le Président s'en excuse.

Le Président passe la parole à M. Michel Schuler pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par M. Bernard Bezençon et Mme Noémie Friderici.

Le Président passe la parole à M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Vincent Moullet, Paul Mermoud et Sven Helm.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Roger Turin prend la parole et demande si un devis pour la révision du tracteur a été établi ?

Monsieur Michel Vuerchoz répond que vu l'âge du tracteur, il n'y a pas eu d'analyse sur le sujet. On ne prévoit pas de révision si tout fonctionne. Lorsque le véhicule lâche on le répare.

Le Président remercie les membres de la commission pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de voirie est accepté à l'unanimité.

9. a) Préavis municipal n° 05/2022 relatif aux comptes 2021  
b) Rapport de la CoGest

Chacun a reçu par courriel le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2021, les comptes 2021 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2021 (annexe 2). Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la Commission de gestion. Notons que le résultat de l'exercice 2021 boucle avec un bénéfice inattendu de Fr. 67'894.67 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 259'394.00, après des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 259'950.65, ainsi qu'une provision de Fr. 60'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation. En raison de l'exercice encore bénéficiaire, le fond COVID-19 constitué en 2019 reste en compte pour une utilisation éventuelle en compensation de diminution de rentrées fiscales toujours en 2022.

La Commission de gestion relève quelques commentaires sur le résultat de l'exercice 2021. Les écritures des comptes transitoires sont passées au moment de la réception des factures. Cette pratique a un impact peu significatif sur les comptes de la commune.

Un fonds de réserve a été conservé par le SIEGO suite à un remboursement par l'ECA d'un sinistre en 2007. Une partie de ce fonds a d'ores et déjà été utilisé en 2021 pour la pose de panneaux solaires. Des économies sur la consommation électrique de cette installation sont remarquables. Un solde de Fr. 18'783.79 demeure dans ce fond de réserve.

Concernant le Triage des Grands Bois et le changement de boursier, la commission souhaite que les comptes reflètent de manière plus précise les écritures affectant les communes et les forêts privées. En attente de la fusion du Triage des Grands Bois avec un triage voisin afin que les statuts ne soient plus modifiés. Si cette réorganisation du triage devrait avoir lieu, la commission de gestion encourage la Municipalité à proposer que les Conseils communaux soient représentés dans cette nouvelle entité.

La Commission de gestion remercie le Syndic sur la qualité des informations remises aux membres du Conseil communal.

Le Président remercie M. Freiermuth et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, ni de remarque. Le Président propose de passer au vote le préavis municipal no 05/2022 relatif aux comptes 2021, qui est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Boursière pour son travail, la Municipalité pour la qualité de son rapport et la Commission de gestion pour son analyse.

#### 10. Elections statutaires

Le Président se représente volontiers pour une année supplémentaire. Il n'y a pas d'autre candidat. D'autre part, concernant la vice-présidence, Monsieur Alexandre Perusset a adressé une lettre exprimant son désir de se représenter. Concernant les scrutateurs et scrutateurs-suppléants, il n'a reçu aucune démission. Les membres de la commission de gestion ainsi que celle des finances ne changent pas. Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement selon l'art. 12 du Règlement du Conseil communal de Goumoëns. Chacun est donc réélu dans sa fonction, avec les applaudissements des conseillers en signe d'approbation.

#### 11. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

#### 12. Divers

Mme Dominique Martin-Fahrni prend la parole au sujet d'une requête concernant la circulation au chemin des Charbonnières. Ce chemin n'est pas concerné dans le préavis 03/2022. La proposition est de mettre en sens unique le chemin des Charbonnières depuis la fontaine jusqu'au n° 15 et la fin du chemin qu'il soit dans les 2 sens. Le Président propose qu'une motion soit proposée par les intéressés. Celle-ci doit être envoyée au Président du Conseil afin d'ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Monsieur Cyril Bezençon appuie cette requête.

M. Vincent Moullet remercie la Municipalité pour la pose du radar pédagogique à la sortie du village.

M. Roger Turin demande de recevoir les rapports des commissions en amont de la séance.

M. Sven Helm demande qu'une brosse métallique soit mise à disposition au Châlet des Chasseurs afin de pouvoir nettoyer le nouveau gril à disposition. La Municipalité répond qu'il ne faut pas gratter la grille et que le concierge se charge du nettoyage.

Une question est posée sur le parcours des Ronge-Talons, des panneaux indiquent que les VTT doivent rester sur la route. Quel est le but de ces panneaux ? Monsieur B. Jaquier cite que la loi forestière fédérale stipule de ne pas emprunter les sentiers.

M. Cyril Bezençon remercie la Municipalité et le Syndic pour la réussite de l'inauguration de sa boulangerie. Il s'excuse si certains habitants n'ont pas reçu de flyer.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 22h15.

Le Président :

La Secrétaire :